

Appel à projets Sciences participatives

Projet Nārama

Le projet Nārama

Le projet **Nārama**, vise à, d'une part structurer et coordonner les actions de médiation scientifique et culturelle sur le territoire polynésien, et d'autre part, à développer une dynamique favorisant les échanges entre la communauté scientifique et la société dans une optique de **partage des connaissances et de diffusion de la culture scientifique et d'implication citoyenne**.

Ce projet, porté par **l'Université de Polynésie française** un consortium des principaux acteurs et institutions du dialogue science, culture et société en Polynésie française dans la cadre de la labellisation « sciences avec et pour la société » (États, Pays, organismes de recherche, représentants du monde associatif, ...), s'inscrit dans une démarche de transmission des savoirs dans le but d'éclairer aussi bien les citoyens que les décideurs, au sein de la société polynésienne face aux défis auxquels cette dernière est aujourd'hui confrontée.

- Il s'agit donc d'**un projet ambitieux de structuration de la médiation scientifique et culturelle**, organisé en 4 axes :
 - Axe 1 – Valorisation de la recherche et de la science, et de leurs enjeux auprès du plus grand nombre et notamment auprès des publics scolaires et éloignés
 - Axe 2 – Formation à la médiation, la communication ou la démarche scientifiques
 - Axe 3 – Valorisation de l'actualité et de l'expertise scientifique dans les médias
 - Axe 4 – Participation citoyenne à la recherche

A travers le projet Nārama, l'UPF et l'ensemble des acteurs impliqués s'engagent dans une démarche de structuration visant à la mise en place d'un dispositif à l'échelle du site pour faciliter et organiser les liens entre Sciences, Cultures et Société.

Le projet associe un ensemble d'acteurs clés pour la diffusion de la culture scientifique et technique et notamment le Haut-Commissariat de la République de la Polynésie française, le gouvernement de la Polynésie française, les partenaires du consortium RESIPOL (CNRS, IFREMER, IRD, ILM, Université de Berkeley), les acteurs associatifs et culturels (Académie du Tahitien, FAPE, Ecomusée Te Fare Natura), les partenaires académiques du bassin Pacifique, les associations, les initiatives nationales ou internationales actives sur le territoire.

Dans ce cadre, le projet Nārama lance un **appel à projets “Sciences participatives”** destiné à soutenir des **initiatives de recherche collaborative** portées par les enseignants-chercheurs et chercheurs du site.

Contexte de l'appel à projets

Le projet *Nārama* vise à renforcer le partage et le transfert des connaissances scientifiques et culturelles vers le grand public du territoire. La participation citoyenne à la recherche notamment à travers la mise en œuvre de projets de sciences participatives représente un enjeu stratégique pour les chercheurs, les institutions, les citoyens et les décideurs politiques. Accompagner les sciences participatives, c'est investir dans une science ouverte, inclusive, et connectée aux défis contemporains.

L'**axe 4** du projet, intitulé *Participation citoyenne à la recherche*, a pour objectif de **stimuler l'implication des citoyens dans la démarche scientifique** et de favoriser la **co-construction des savoirs** entre chercheurs, institutions, acteurs culturels, associations et habitants.

L'action 4.1 de l'axe 4 du projet doit permettre le co-financement et l'encadrement des projets de partage et de co-construction de savoirs (projets culturels et expression artistique, valorisation des connaissances, ouvrages...)

L'appel à projets « Sciences participatives » représente un **levier de transformation** pour les acteurs de la recherche et la société polynésienne. Il répond à plusieurs enjeux majeurs :

a) Enjeux scientifiques

- Développer des **formes collaboratives de recherche**, intégrant les citoyens dans la collecte, l'analyse et la valorisation des données.
- Encourager des **projets pilotes** de sciences participatives sur les thématiques clés du territoire : environnement marin, biodiversité, climat, santé, patrimoine, etc.

b) Enjeux sociétaux et culturels

- Promouvoir une **citoyenneté scientifique active** et inclusive, accessible à tous les publics (scolaires, habitants, associations, collectivités).
- Renforcer la **prise en compte et l'intégration des savoirs polynésiens** dans la production scientifique.
- Soutenir la **préservation des langues et culture polynésiennes** en intégrant leur dimension dans les projets participatifs (cf. sous-axe 4.3).

Objectif de l'appel à projets

L'appel à projet « Sciences participatives » vise à :

- Favoriser l'émergence de **projets de sciences participatives** impliquant directement des citoyens, associations ou collectivités dans la conception, la collecte, l'analyse ou la diffusion des connaissances.
- Promouvoir une **science ouverte, inclusive et ancrée dans le contexte culturel et environnemental polynésien**.

- Valoriser les **savoirs locaux, traditionnels et communautaires** en interaction et co-construction avec la recherche académique.
- Soutenir des projets innovants contribuant à une **meilleure appropriation sociale de la science** et à la **prise de décision éclairée** sur les enjeux contemporains (climat, océan, biodiversité, santé, culture, langues...).

Public cible et porteurs de projets éligibles

Sont éligibles :

- Les **enseignants-chercheurs et chercheurs du site** ;
- En collaboration avec des **associations, institutions publiques, établissements scolaires, collectivités locales, artistes ou citoyens** engagés.

Chaque projet doit être porté par un **responsable scientifique identifié** (enseignant-chercheur ou chercheur du site).

Domaines éligibles

Les projets devront :

- Être fondés sur une **démarche participative clairement définie**, impliquant les citoyens à une ou plusieurs étapes du processus scientifique (co-conception, collecte, interprétation, restitution).
- Porter sur des **thématiques pertinentes pour la société polynésienne**, telles que :
 - Environnement et océan, biodiversité, climat ;
 - Santé publique et bien-être ;
 - Patrimoine culturel, linguistique et immatériel ;
 - Culture scientifique, éducation, art et science.
 - ...
- Intégrer une **dimension de médiation scientifique et de valorisation** auprès du grand public.
- S'inscrire dans une **dynamique interdisciplinaire** et collaborative.
- S'inscrire dans une logique de science ouverte visant à soutenir la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche avec l'accompagnement des services d'appui dédiés (services recherche, services de documentation).

Financement et calendrier

Les projets lauréats pourront bénéficier d'un cofinancement du projet Nārama jusqu'à 10 000 euros soit jusqu'à 1 200 000 XPF.

Le cofinancement pourra couvrir :

- Les dépenses de fonctionnement (petit matériel, consommables, terrain, communication, production d'outils de médiation) ;
- Les frais de déplacement du porteur de projet au besoin ;

- Les frais de déplacement liés à la participation des partenaires et des citoyens ;
- Les coûts de valorisation (expositions, vidéos, publications, podcasts, etc.).

Le matériel acquis dans le cadre de ce programme reste la propriété du porteur de projet ou de ses partenaires, mais les modalités de son accès par la communauté de recherche de Polynésie française devront être précisées.

L'obtention d'un co-financement ou d'un autofinancement n'est pas une condition d'éligibilité, mais pourra être considéré favorablement dans l'évaluation des projets.

Les subventions seront attribuées à partir du premier trimestre 2026 ou au lancement du projet.

La durée des projets pourra s'étendre jusqu'à 12 mois.

Suivi des projets

Chaque projet devra produire :

1. Un **rappor t d'avancement** à mi-parcours ;
2. Un **rappor t final** incluant les résultats scientifiques et les retombées sociétales ;
3. Des **actions de restitution publique** (ateliers, conférences, expositions, supports numériques) ;
4. Une **fiche de valorisation** pour intégration au projet Nārama.

Communication et valorisation

Les projets sélectionnés seront valorisés à travers :

- Le **site web du projet Nārama** (www.upf.pf/narama) ; une fiche projet dans le portail de la recherche de l'UPF <https://recherche.upf.pf/fr/projets/> (pour les projets portés par un laboratoire sous tutelle UPF) ou dans le site web du laboratoire ou département hébergeant le projet.
- Les **médias locaux** (UPF, IRD, CNRS, IFREMER, etc.) **et partenaires institutionnels** (Polynésie 1ère, TNTV) ;
- Des **événements de restitution** tels que la *Fête de la Science*

Evaluation des projets

L'évaluation des projets sera réalisée par le comité de pilotage du projet Nārama qui regroupe :

- Université de la Polynésie française représentée par la vice-présidence en charge du dialogue Science Cultures et Société
- La Polynésie française représentée par sa délégation à la recherche
- Le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française représenté par son délégué territorial à la recherche et à la technologie (DTRT)

- Des partenaires culturels et associatifs (FAPE / Fare Natura / Académie du Tahitien) ;
- Des organismes de recherche présents en Polynésie notamment à travers le consortium RESIPOL (ILM, IRD, Berkeley, CNRS, IFREMER, EPHE) ;

Ce comité procèdera donc à la sélection finale des projets pour financement.

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

Critères d'évaluation Techniques	%
Pertinence scientifique et sociétale du projet	20
Degré d'implication citoyenne et qualité de la démarche participative	20
Ancrage territorial et culturel (prise en compte des spécificités polynésiennes)	15
Faisabilité financière du projet	15
Impact attendu sur la diffusion et la valorisation des savoirs	10
Originalité et caractère innovant	10
Potentiel de pérennisation après la phase de financement	10
TOTAL	100
Qualification	70

Modalités de candidature :

Planning de l'appel à projets :

- **Date limite de réception des candidatures 31 janvier 2026 à 12h00 (heure de Tahiti)**
- Sélection du candidat dans la semaine du 02 février 2026
- Démarrage des projets à partir de mars 2026

La transmission des documents sera effectuée par voie dématérialisée (courriel), à l'adresse suivante : narama-srpi@upf.pf.

Toute demande de compléments d'information doit être envoyée à l'adresse narama-srpi@upf.pf au plus tard une semaine avant la date limite de remise des offres.

Tout projet reçu après la date limite ne sera pas considéré. Les offres doivent faire mention dans l'objet du titre suivant : « appel à projets sciences participatives (projet Nārama) ».

L'UPF se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Elle se réserve également la possibilité de recevoir les candidats présélectionnés pour un entretien dans la semaine du 02 février 2026.

Les dossiers de candidature devront comprendre :

1. **Formulaire de candidature** (ci-joint à renseigner et à transmettre sous format électronique) ;
2. **Note de présentation du projet** (2 à 3 pages) précisant :
 - o Les objectifs scientifiques et sociétaux ;
 - o La méthodologie participative ;
 - o Les partenaires impliqués et leurs rôles ;
 - o Les modalités de valorisation et de diffusion des résultats.
3. Le **calendrier prévisionnel** ;
4. Le **budget prévisionnel et les cofinancements** ;
5. **Lettre d'engagement** des structures partenaires (le cas échéant).